

Plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé

Bilan 2020

Avril 2020 – Mars 2021



Siège social :
MnHn – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lashf.org
<http://lashf.org>

©Matthieu Berroneau

Rédaction : Stéphanie Thienpont (SHF)



Avec le soutien financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Citation du rapport : Thienpont S., (2020). « Plan national d’actions en faveur du Lézard ocellé : bilan annuel. Année 2020 ». Société Herpétologique de France. 26 p.

Table des matières

I. L'animation du PNA en 2020	4
II. Les actions mises en œuvre en 2020.....	6
1. Renforcer les connaissances sur la répartition de l'espèce et acquérir des données permettant d'évaluer le statut de conservation de l'espèce	6
1.1. Affiner la carte de répartition.....	6
1.2. Évaluer le statut de conservation de l'espèce	9
2. Renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce.....	11
3. Évaluer la gestion des habitats et les mesures compensatoires	12
4. Étudier la structure génétique des populations.....	13
5. Étudier l'impact des changements globaux sur les populations de Léopard ocellé	14
6. Assurer une gestion conservatoire des habitats du Léopard ocellé	15
7. Évaluer régulièrement l'adéquation entre la répartition du Léopard ocellé et les zonages environnementaux	18
8. Faciliter et systématiser la prise en compte du Léopard ocellé par le biais des outils de porter à connaissance (ZNIEFF) et de planification (PLU, PLUI, SCOT).....	19
9. Rédiger un guide de gestion des habitats	20
10. Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte du Léopard ocellé.....	20
11. Réaliser des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels.....	22
12. Mettre à jour et diffuser le guide ERC	24
13. Sensibiliser le grand public à la conservation du Léopard ocellé.....	24
14. Animer le site Internet du PNA.....	26

I. L'animation du PNA en 2020

Le premier **Comité de pilotage a été organisé le 4 mars 2020**, depuis le Ministère à Paris, avec des visioconférences depuis Marseille, Montpellier et Poitiers et a réuni 18 participants. Y ont été discutés les enjeux et la gouvernance du nouveau PNA, puis la mise en œuvre des actions de portée nationale et de portée régionale en 2020.

L'objectif principal de cette première année d'animation était **la dynamisation du réseau et sa réorganisation**, afin de **faciliter la communication entre les acteurs** et une **mise en œuvre du plan d'actions plus homogène au niveau national**.

En 2020, le contexte sanitaire n'a pas facilité l'animation du PNA au niveau national comme au niveau régional.

Le **CEN PACA** a poursuivi son travail d'animation de la **déclinaison méditerranéenne** du plan en PACA et en Occitanie. Le Comité de pilotage a été proposé, en décembre 2020, sous forme dématérialisée (mise à disposition de documents en téléchargement et forum pour accompagner les questions).

Nature en Occitanie a poursuivi ses actions de terrain en faveur du Lézard ocellé pour les populations **atlantiques continentales**.

Sur la **façade atlantique**, pour la région Nouvelle-Aquitaine, l'animateur régional n'a pas encore été désigné. L'animateur national s'est chargé de relayer les informations auprès des principaux acteurs régionaux.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le Lézard ocellé concerne trois départements : Drôme, Ardèche et Cantal. Les acteurs de Drôme-Ardèche s'appuient historiquement, et en toute logique, sur l'animateur de la zone méditerranéenne (CEN PACA) pour la mise en œuvre de leurs actions, tandis que les acteurs du département du Cantal sont plus proches de NEO. Cependant, il apparaît intéressant de réunir ces acteurs autour d'un projet régional, en présence de la DREAL, afin de déterminer les enjeux, les moyens et définir la stratégie de conservation à l'échelle de la région. Une réunion avait été envisagée en 2020 mais le contexte n'a pas facilité son organisation, elle sera proposée à nouveau en 2021 par l'animateur national.

Une plaquette synthétique de présentation du Lézard ocellé a été réalisée sous forme d'un dépliant A4 recto-verso à trois volets. Ce document a pour intérêt de constituer un support d'information facilement diffusable à large échelle (acteurs socio-économiques, grand public, collectivités, communes, etc.).

Les 14 actions du PNA



Pour en savoir plus

Site internet : <http://lasht.org/pna-lezard-ocelle/>

Contacts :



Structure animatrice
Société Herpétologique de France
Stéphanie THIENPONT
stephanie.thienpont@lasht.org



DREAL coordinatrice
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Maylis GUINAUDEAU
maylis.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-en-faveur-des-especes-menacees>

Rédaction : Société Herpétologique de France
Relecture : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Crédits photographiques : Matthieu Berroneau, Joseph Cebis, Gregory Dico
Conception graphique : Société Herpétologique de France
Plaquette réalisée avec le soutien financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine - Février 2021

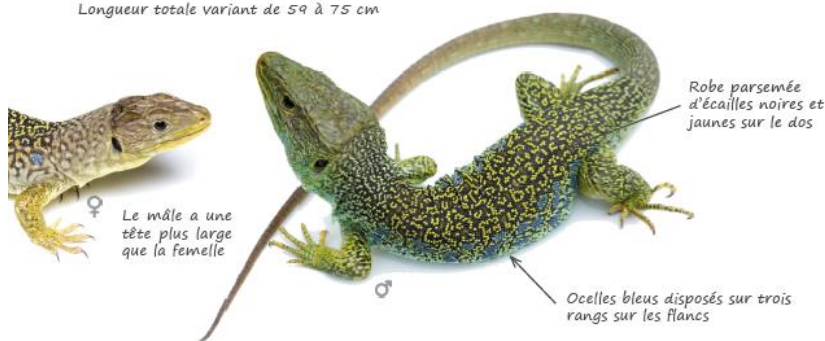
PLAN NATIONAL D'ACTIONS en faveur du Lézard ocellé Timon lepidus 2020-2029



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Lézard ocellé Timon lepidus (Daudin, 1802)

Longueur totale variant de 59 à 75 cm



Répartition

En Europe, le Lézard ocellé peut s'observer en Espagne, au Portugal, en Italie et en France. Au niveau national, les populations de Lézard ocellé se répartissent essentiellement selon trois grands ensembles :

- Une population **méditerranéenne**, distribuée sur le pourtour méditerranéen jusque dans la vallée du Rhône,
- Une population **atlantique continentale**, centrée sur le département du Lot et les départements limitrophes,
- Une population **atlantique située sur le littoral**, du sud des Landes à la Vendée.



Biologie

Le Lézard ocellé est une **espèce ectotherme** dont le niveau d'activité dépend des conditions thermiques. Sa période d'activité s'étend de mars à novembre, mais des sorties peuvent avoir lieu au cours de l'hiver si la météo est clémente.

Il se rencontre dans les **steppes caillouteuses**, sur les **versants secs et rocheux** à formations à buis et genêts, les **causses calcaires** à landes ouvertes ou semi-fermées, les **coteaux** et les **plateaux calcaires** à végétation rase, les **pelouses sèches** silicoles alternant avec des milieux de brande, ainsi que le **milieu dunaire**.

Sa présence dépend avant tout de la **présence d'abris**, qui lui offrent une protection thermique ou contre les prédateurs, mais également des sites d'hibernation. Le Lézard ocellé ne creuse pas son abri lui-même et est donc dépendant de la présence d'éléments naturels favorables ou d'espèces créant des terriers.

Pourquoi un PNA ?

En France, l'analyse des données indique un processus de déclin de l'espèce, tout particulièrement aux marges des principaux noyaux de populations. Cette régression s'illustre à la fois par la disparition de populations historiques et par la forte réduction des populations contemporaines qui ne sont pas toujours expliquées.

Parmi les principales menaces identifiées on peut citer :

- La **dégradation et la disparition des habitats** liées à l'urbanisation, aux changements de pratiques agricoles et sylvicoles, à l'urbanisation, à la régression du Lapin de Garenne (qui creuse des terriers, futurs abris pour le Lézard ocellé) ou à la destruction des murets de pierres sèches,
- Les **changements climatiques**,
- Les **activités de loisirs** (quad, moto-cross...), particulièrement sur le littoral atlantique,
- Les **animaux domestiques**,
- La **capture intentionnelle**.

Le PNA 2020-2029 en faveur du Lézard ocellé identifie quatorze actions ayant pour objectif d'assurer la conservation de l'espèce à long terme.



II. Les actions mises en œuvre en 2020

1. Renforcer les connaissances sur la répartition de l'espèce et acquérir des données permettant d'évaluer le statut de conservation de l'espèce

1.1. Affiner la carte de répartition

Afin de disposer d'une carte de répartition de l'espèce à jour, de nombreux secteurs en marge de l'aire de répartition actuellement connue, ou dans les secteurs où l'espèce est distribuée en petites populations disjointes, doivent encore être prospectés.

Les secteurs situés en marge de l'aire de répartition actuelle doivent être prospectés. Les départements des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron, du Cantal, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de l'Ariège, de la Charente, de la Haute-Vienne et de la Vendée sont particulièrement concernés mais le choix des zones de prospections pourra se baser également sur les zones de probabilités fortes de présence proposées par la modélisation. Des prospections visuelles pourront, bien entendu, être effectuées mais la méthode de détection au moyen de chiens est à développer pour les secteurs où les prospections sont les plus difficiles. Sur la base des premiers retours d'expériences disponibles, un protocole permettant d'homogénéiser le travail de détection avec les chiens, mais également de définir les exigences nécessaires à l'utilisation de cette méthode (code déontologique), sera rédigé. De nouveaux protocoles innovants seront parallèlement réfléchis. Parallèlement, la carte de modélisation de présence de l'espèce sera régulièrement réactualisée.

Mise en œuvre 2020 :

Au cours de l'année 2020, la SHF a proposé aux structures partenaires la signature de conventions d'échanges de données. Ce travail de conventionnement sera poursuivi en 2021.

La base de données relative au Lézard ocellé, après suppression des doublons, compte désormais 10 723 données contre 3 159 initialement. Les données intégrées sont issues des bases de données suivantes :

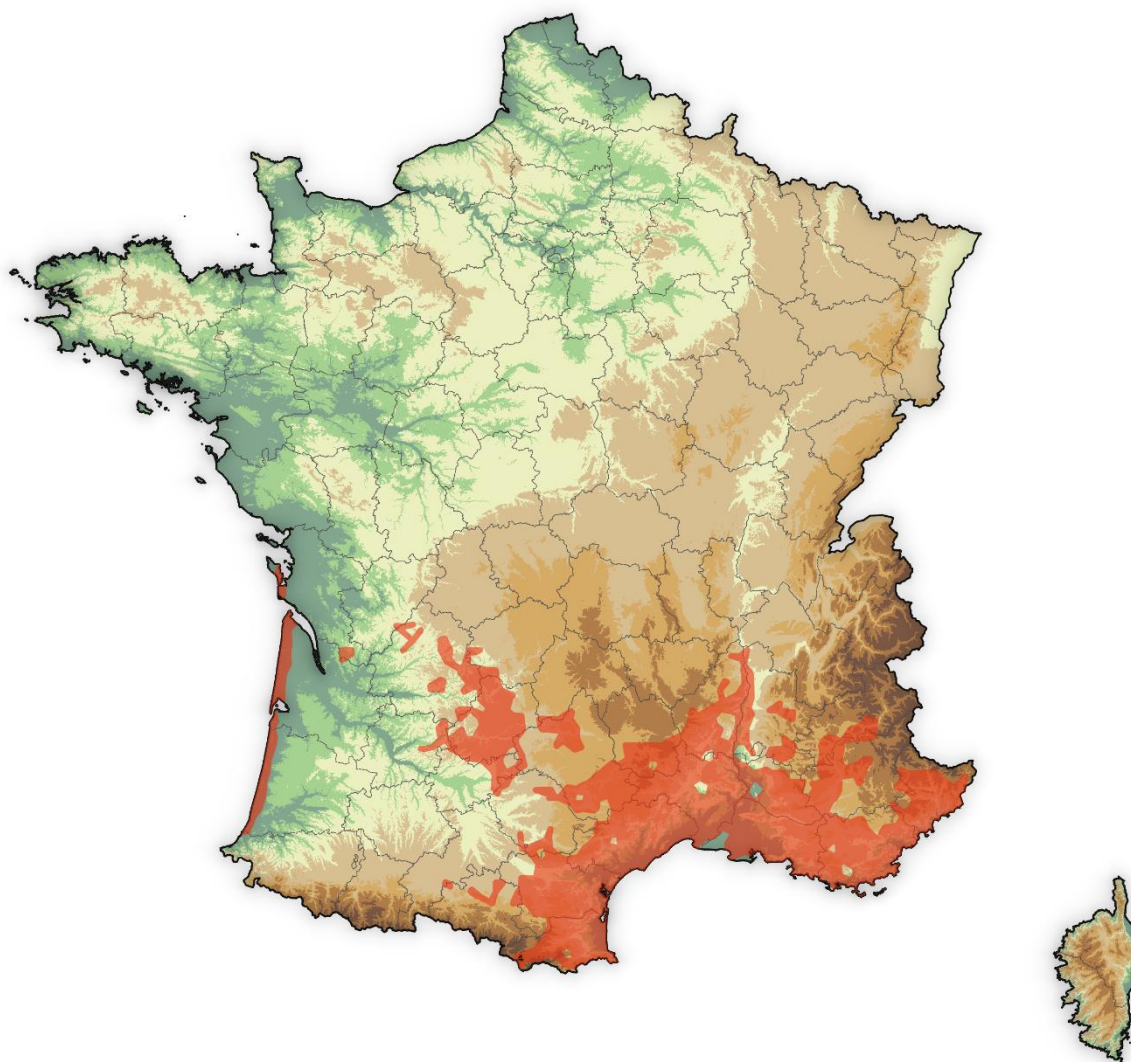
- CEN PACA,
- INPN,
- GeoNature SHF,
- Cistude Nature,
- GMHL,
- NE17,
- SINP Occitanie.

Parmi ces données, 1 460 sont datées d'avant l'année 2000, la plus ancienne datant de 1905, et 9 245 se situent entre les années 2000 et 2020.

La carte de répartition de l'espèce a été réactualisée.

Carte de répartition du Lézard ocellé en France métropolitaine

SHF, février 2021



Données source : Cistude Nature, CEN PACA, GeoNature SHF, GMHL, INPN, Nature Environnement 17, SINP Occitanie.

Parallèlement à ce travail de cartographie, les inventaires se poursuivent au niveau national afin d'affiner la carte de répartition de l'espèce :

- **Le CPIE Haute-Auvergne** a mis en place en 2020, un important travail de prospection dans le secteur de Saint-Santin-de-Maurs (15). Afin d'optimiser l'acquisition de connaissances, un travail de recueil d'informations a parallèlement été réalisé auprès du public local via une enquête participative (distribution de plaquettes en porte-à-porte, affiches disposées dans certains commerces et en mairie, communiqué de presse, réseaux sociaux et courriers électroniques). Ce travail a permis de reconfirmer la présence de l'espèce sur le secteur mais le CPIE a des inquiétudes par rapport à l'évolution du statut de conservation de l'espèce. De nouvelles prospections sont envisagées en 2021 pour tenter d'apprécier les effectifs présents.
- La **LPO Auvergne Rhône-Alpes** a réalisé quelques jours de prospection en limite d'aire de répartition dans le Cantal.
- La **LPO Drôme** signale une possible redécouverte de l'espèce dans le Royans, secteur où l'espèce était considérée comme disparue.
- La **Communauté d'agglomération ARCHE Agglo** (Drôme Ardèche) portent actuellement des projets d'inventaires sur son territoire.
- En Occitanie, des bénévoles de **NEO** réalisent chaque année, en fonction des opportunités, des prospections sur des secteurs à forte probabilité de présence, afin d'affiner la connaissance sur la répartition de l'espèce en région.
- Un important travail d'inventaire est toujours mené sur la zone méditerranéenne en collaboration avec le **CEN PACA**. Un accompagnement scientifique des prospections a eu lieu auprès du Parc national des Écrins, du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ou encore de la métropole Toulon Provence Méditerranée. La préfiguration d'un atlas herpétologique régional en 2020 a permis d'engager une validation massive des données de Lézards ocellé sur la région PACA.

En 2020, une discussion s'est engagée au sein du Comité de pilotage sur l'intérêt que pourrait représenter la recherche du Lézard ocellé sur le terrain au moyen de chiens de détection. Il est apparu que, si cette technique devait être employée plus largement, un encadrement, avec la mise en place de protocoles, devait l'accompagner. Dans le cadre du travail mené sur les **Tortues marines en méditerranée**, une méthodologie scientifiquement validée encadrant la recherche des pontes sur les plages au moyen de chiens de détection doit être prochainement élaborée par la SHF accompagnée du CNRS de Montpellier. Dans le cadre du **PNA Cistude**, un premier travail a été initié en 2019 avec cette technique pour la recherche de pontes. La localisation des pontes est un enjeu fort de conservation mais s'avère techniquement complexe. La détection des pontes au moyen de chiens de détection pourrait constituer une bonne alternative au suivi par télémétrie ou GPS. Le **Pélobate brun** bénéficie d'un **PNA** animé par l'ONF. La SHF apporte son appui scientifique et technique à l'ONF sur la mise en œuvre de ce PNA. Très récemment, l'utilisation de chiens de détection a été évoquée pour faciliter la recherche d'individus adultes à terre. **Le cadrage d'une méthodologie peut être commun à tous ces PNA**. La première étape consiste à élaborer un protocole de certification des chiens. La SHF travaille actuellement en ce sens avec l'aide de Nathalie Espuno du CNRS de Montpellier.

1.2. Évaluer le statut de conservation de l'espèce

Des suivis doivent être mis en œuvre pour permettre, à la fin du plan, d'évaluer si le statut de conservation de l'espèce a évolué depuis le début du plan au niveau national et tenter de cerner les facteurs d'évolution. Le travail de prospection sur les populations en marge ou isolées peut constituer un élément de base pour évaluer les tendances évolutives du statut de l'espèce.

Plusieurs approches peuvent être proposées pour évaluer le statut de conservation des populations. La poursuite des suivis par placettes, mis en place au cours du premier PNA, est à encourager. Cependant, il conviendra de veiller à redéfinir, puis appliquer scrupuleusement, un protocole fixe si l'on souhaite que les données récoltées au cours de ces suivis soient exploitables statistiquement. Une réunion sera organisée pour dresser un bilan des travaux réalisés au cours du 1er PNA et définir une stratégie pour la poursuite de ce travail. En effet, ce travail est réalisé en fonction des opportunités et le plan d'échantillonnage spatial apparaît beaucoup trop hétérogène pour être représentatif d'une région au-delà de la zone d'étude concernée. Une approche sur le modèle des évaluations de l'état de conservation des espèces inscrites à la Directive européenne Habitats, Faune et Flore peut également être envisagée. Elle propose de comparer l'aire de répartition observée de l'espèce à l'aire de répartition favorable, la population évaluée à la population de référence favorable, la surface d'habitat occupé à la surface de l'habitat potentiel, afin d'analyser les écarts constatés. Les données des suivis par placettes et le travail de modélisation déjà réalisé au cours du premier PNA, et qui pourra être complété au cours du PNA 2020-2029, seront idéalement intégrés à ce travail d'évaluation.

Mise en œuvre 2020 :

Le CEN PACA accompagne régulièrement des structures dans la mise en œuvre d'inventaires et de suivis. En 2020, il a notamment accompagné le CEA de Cadarache sur un suivi ambitieux de leur population, qui se poursuit en 2021.

Nature en Occitanie a poursuivi le suivi mis en place sur la RNR des coteaux du Fel (Aveyron) et de ses environs : 10 transects de 150 m, avec 6 passages par transect sont réalisés. Il s'agit de la troisième année de suivi (2013, 2016, 2020). Des préconisations de gestion ont été proposées au gestionnaire du site (LPO Aveyron) dans le cadre de cette étude.

Le CEN Occitanie réalise près d'une centaine de placettes de suivis sur huit sites dont il est gestionnaire :

- dans le Gard : 47 placettes sont situées en Costière et suivies dans le cadre de la compensation du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier,
- dans l'Hérault : 40 placettes sur 5 sites liés à des mesures compensatoires,
- dans les Pyrénées-Orientales : 8 placettes suivies sur 2 sites, toujours en mesures compensatoires.

Dans le cadre de mesures compensatoires, le GOR a conduit en 2020, sur des sites du CEN localisés dans les Pyrénées-Orientales, les études suivantes :

- un site avec une vingtaine de placettes,
- réalisation d'un état zéro sur un second site (33 placettes), dans le cadre d'un projet d'aménagement (carrière de Salses-Leucate).

Au cours de l'année 2020, un Comité scientifique a été constitué. L'objectif était de le solliciter sur la base du bilan des suivis scientifiques, qui devait être rédigé par le CEN PACA dans le cadre de sa mission d'animation, afin d'analyser la suite à donner à ces suivis. Or, il s'avère que le travail de compilation et de synthèse des données s'avère particulièrement fastidieux, en raison du volume de

données à traiter et de l'hétérogénéité des données récoltées. Ces suivis représentent à l'heure actuelle :

- 1000 à 1500 placettes suivies,
- Environ 2500 heures de prospections au total,
- Plus d'une trentaine de structures ayant participées depuis 2009, dont 11 en 2020,
- Plus de 30 sites suivis.

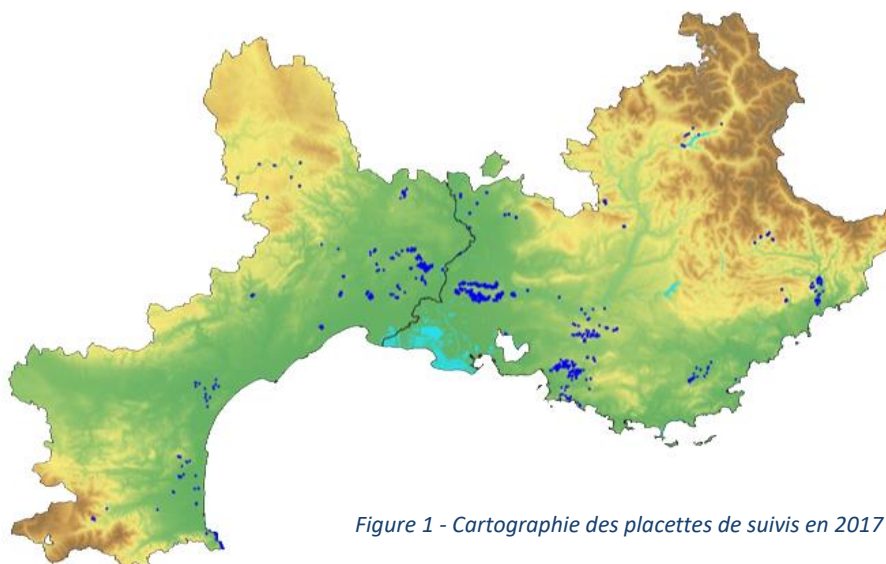
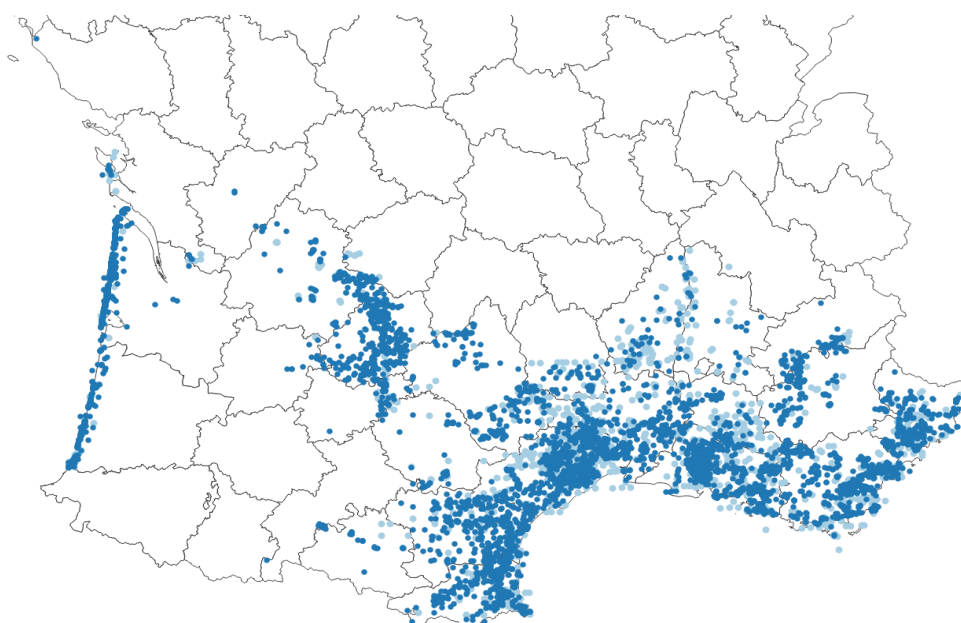


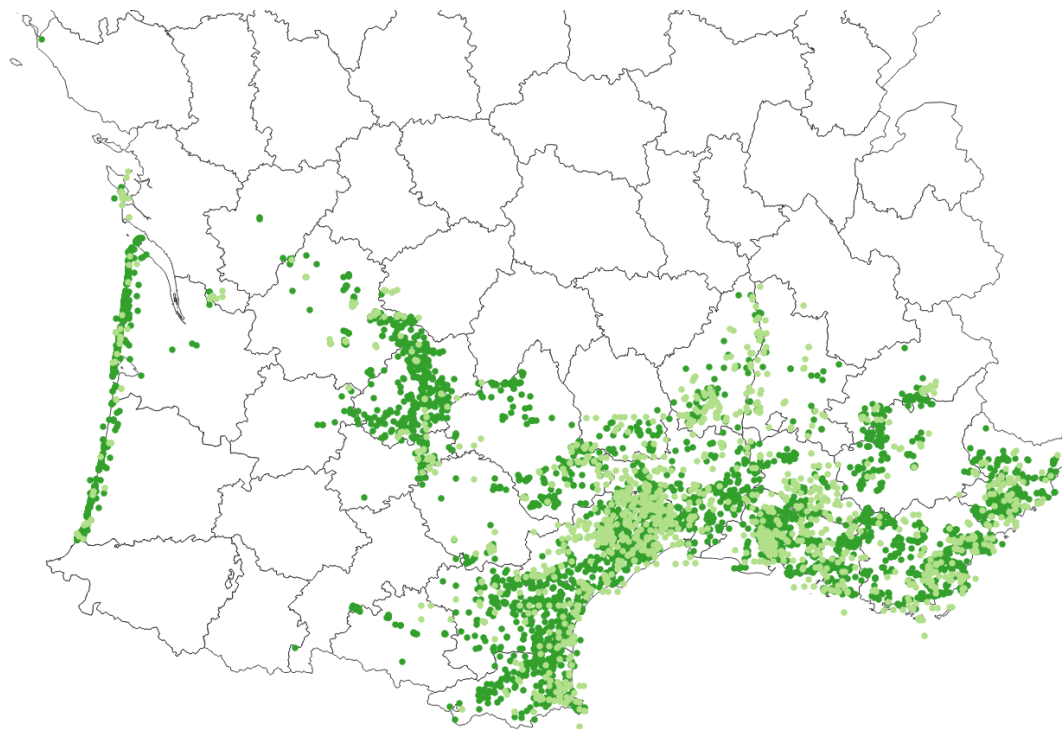
Figure 1 - Cartographie des placettes de suivis en 2017

Il apparaît clairement que ce travail doit faire l'objet d'une action spécifique en dehors du temps dédié à l'animation de la déclinaison régionale du plan.

De façon très simpliste, il est tout de même intéressant de comparer les données de répartition de l'espèce dans le temps. La superposition de la couche de données à partir de l'année 2000, en bleu foncé, sur la couche de données datant d'avant l'année 2000, en bleu clair, laisse apparaître un certain nombre de localités où l'espèce n'a pas été reconfirmée après l'année 2000 et montre une contraction de l'aire de répartition qui se dessine en marge des principaux noyaux de populations.



L'exercice inverse, qui a consisté à superposer la couche de données récoltées avant l'année 2000, en vert clair, sur celle des données récoltées à partir de l'année 2000, en vert foncé, montre que de nombreuses localités, où l'espèce n'était pas notée avant 2000, ont été prospectées de manière positive au cours des 20 dernières années.



2. Renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce

Certains éléments de la biologie et de l'écologie du Lézard ocellé, conditionnant fortement la conservation de l'espèce, sont encore peu connus. Ainsi, nous manquons actuellement d'éléments sur l'influence de la biologie et de l'écologie de la reproduction sur la dynamique des populations de Lézard ocellé. Les phases de vie allant du choix des sites de ponte par les femelles à la fin de la première année de vie des juvéniles ont été peu étudiées. Or, ces phases conditionnent fortement la conservation de l'espèce. Parallèlement, l'estimation des capacités de déplacement, et en particulier de dispersion des jeunes, est peu documentée. Un travail sur l'utilisation des gîtes semble également incontournable dans la mesure où la création de gîtes artificiels est une mesure fréquemment proposée dans le cadre des mesures de compensation ou d'accompagnement relatives aux dossiers ERC.

Il est nécessaire que ce type d'action bénéficie de protocoles cadrés au préalable. On pourra, pour cela, solliciter des biostatisticiens qui établiront un cadre scientifique permettant l'exploitation ultérieure des résultats. Par ailleurs, il faut veiller à ce que ces études apportent une véritable plus-value en termes de connaissances, applicables en biologie de la conservation, soit par des protocoles innovants soit par l'utilisation de nouvelles technologies qui sont à encourager : pièges photographiques, GPS, ADN environnemental.

Les sujets principaux à étudier sont les suivants :

- Écologie et biologie de la reproduction,
- Facteurs conditionnant le choix des gîtes principaux et des gîtes d'hivernage,
- Habitats utilisés au sein d'un domaine vital,
- Taux de survie,
- Dispersion.

Mise en œuvre 2020

En 2020, l'OFB a effectué une demande, relayée par la SHF auprès du réseau, pour mettre en place, sur plusieurs sites au niveau national, une étude visant à évaluer les impacts positifs (pour la biodiversité) et négatifs (pour l'activité agricole) du Lapin de garenne. Des gestionnaires d'espaces naturels se sont montrés intéressés par la démarche mais le projet est actuellement à l'arrêt côté OFB.

3. Évaluer la gestion des habitats et les mesures compensatoires

De nombreuses actions de gestion ou de restauration des habitats ont été menées au cours des dernières années (réintroduction du Lapin de Garenne, réouverture de milieux, création de gîtes artificiels, gestion par pâturage) que ce soit au travers d'une gestion à visée conservatoire ou de mesures compensatoires. Il apparaît pertinent de mettre en place des moyens d'évaluation de ces actions de gestion, afin de s'assurer qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de conservation de l'espèce, et les adapter le cas échéant.

La mise en place d'une base de données bibliographique contenant les différents retours d'expériences de gestion menées au niveau national représente la première étape dans le cadre de cette action. Ce recueil d'expériences permettra de rédiger le guide proposé dans les actions de communication ([action n°9](#)).

La réalisation d'une évaluation de la gestion sur le plan scientifique pourra être réalisée sur quelques sites pilotes. Il conviendra d'évaluer la création de gîtes artificiels, la réouverture de milieux, l'impact de l'aménagement de garennes artificielles, la gestion par pâturage, l'impact des produits phytosanitaires et antiparasitaires, etc. Un biostatisticien sera associé à ce travail d'évaluation dans la phase de rédaction des protocoles, afin de déterminer les paramètres à intégrer dans l'évaluation en vue du traitement de données.

Ce travail d'évaluation doit être proposé sur des sites gérés par des Conservatoires d'Espaces Naturels ou par l'ONF, au sein de Réserves ou de Parcs naturels.

Il doit être imposé sur les sites restaurés et gérés dans le cadre de mesures compensatoires mises en place suite à l'application de la démarche ERC. Au préalable, il sera indispensable de disposer d'une évaluation quantitative des habitats détruits. Les résultats bruts de ces suivis devront être fournis au Services de l'État.

Mise en œuvre 2020

L'animateur du plan récolte et diffuse à l'ensemble du réseau la bibliographie relative à la gestion et à l'aménagement de sites dans l'objectif de créer une BDD bibliographique sur le sujet (<http://lashf.org/pna-lezard-ocelle/>).

Le MTE a été sollicité pour obtenir un accès à l'ensemble des dossiers ayant impacté des populations de Lézard ocellé au cours des dernières années. Une analyse de la mise en œuvre de la séquence ERC sera conduite sur l'ensemble de ces dossiers afin de proposer, si nécessaire, des actions permettant une meilleure prise en compte de l'espèce.

Le CEN PACA a présenté, lors de son Copil dématérialisé, trois retours d'expériences sur la création de garennes artificielles et le relâcher de Lapins de garenne :

- « Approche globale de la problématique et retours d'expériences » par Jérôme Letty (OFB).
- « Retour d'expérience sur le massif des Alpilles » par Lisbeth Zechner (CEN PACA).
- « Retour d'expérience sur le site Natura 2000 - Camp des garrigues, par Jérémy Nicot (Grand site des gorges du Gardon).

Ces expériences démontrent que le Lapin de garenne joue un rôle important dans la conservation du Lézard ocellé en offrant des gîtes, en maintenant les milieux ouverts et également en favorisant la faune de coléoptères coprophages.

Un suivi de la fréquentation des gîtes artificiels mis en place sur l'île d'Oléron par l'association OBIOS et l'ONF montre une colonisation rapide par le Lézard ocellé avec 55 % des nouveaux gîtes (installé en hiver) occupés dès le printemps suivant et 82 % des gîtes artificiels anciennement installés sont occupés.

L'ONF devrait prochainement proposer un rapport d'étude sur l'utilisation des gîtes artificiels (45 gîtes ont été créés sur 6 forêts domaniales du littoral aquitain).

La thèse de Timothée Schwartz a été soutenue en octobre 2020. Ce document qui s'intitule « *Les dispositifs artificiels au service de la restauration et de la compensation écologique : de l'évaluation du risque de piège écologique aux recommandations de bonnes pratiques* » porte principalement sur le Rollier d'Europe, mais consacre une partie au Lézard ocellé dans laquelle l'objectif était d'évaluer certains effets de la mise en place de gîtes artificiels. Cette étude conclue : « À ce stade, il n'est pas possible de conclure sur les différences d'activité et de déplacements entre les lézards utilisant les gîtes naturels et ceux utilisant les gîtes artificiels. Cependant, les analyses pourront être complétées dans le futur en y intégrant les données de température, ce qui pourrait expliquer les différences d'activité observées entre individus. De plus, une classification supervisée des données d'accélérométrie (VeDBA) pour les lier à des comportements à partir d'individus captifs par exemple ou d'observation intensives sur le terrain permettrait d'exploiter plus finement le jeu de données. Enfin, afin de limiter les biais temporels et météorologiques, une campagne de capture et de suivi importante sur une période limitée serait nécessaire. »

4. Étudier la structure génétique des populations

Dans le cadre du 1er PNA, des échantillons ADN ont été récoltés dans de nombreuses régions. Un premier travail d'analyse sur l'ADN mitochondrial a été réalisé par M. Cheylan et C. Montgelard, CEFE. Il apparaît intéressant de poursuivre ce travail qui présente l'intérêt de permettre l'acquisition de connaissances fondamentales tout en proposant une application concrète sur la problématique de la perméabilité du paysage, domaine particulièrement stratégique en conservation des espèces.

Le travail pourra porter sur les échantillons récoltés mais, si besoin, de nouveaux prélèvements pourront être réalisés. Le protocole de prélèvement sera discuté en comité de pilotage du plan et soumis à l'approbation d'experts référents dans le domaine, dont Olivier Lourdaïs (CEBC-CNRS) et Sylvain Ursenbacher (Université de Bâle).

Un travail sur les populations relictuelles pourrait être particulièrement intéressant pour évaluer leur degré d'isolement.

Cette étude pourra idéalement être menée via une collaboration entre le CNRS de Chizé, le CEFE de Montpellier et l'Université de Bâle. Toutes les régions doivent intégrer cette étude. Les résultats pourront être valorisés par des publications scientifiques.

Mise en œuvre 2020

La SHF a sollicité Hugo Cayuela (Université de Lausanne) qui serait intéressé par cette étude et pense qu'il serait possible d'analyser :

(1) la structuration génétique à l'échelle nationale et identifier des groupes génétiques divergents

(2) la structuration génétique à fine échelle pour (i) examiner l'isolement génétique par la distance, (ii) déterminer des distances de dispersion effective et de flux de gènes, (iii) examiner l'effet de barrières physiques (route, urbanisation, etc....) sur les flux de gènes.

(3) les patrons de diversité nucléotidique et la fréquence d'allèles potentiellement délétères afin d'évaluer les risques pesant sur les populations et hiérarchiser les enjeux de conservation sur la base de critères génétiques.

Il faut maintenant voir quels moyens financiers peuvent être mobilisés pour réaliser l'ensemble des analyses moléculaires (extraction et normalisation des ADN, séquençage, production d'un transcriptome pour les analyses d'allèles délétères).

5. Étudier l'impact des changements globaux sur les populations de Lézard ocellé

L'impact des changements climatiques doit être intégré à l'analyse de l'évolution du statut de conservation de l'espèce. Des études en cours, montrent que ces changements ont notamment un impact fort sur les populations du littoral atlantique. Mais, au-delà des changements climatiques, ce sont l'ensemble des changements environnementaux qui influencent la conservation de l'espèce sur l'ensemble du territoire. Ces facteurs sont à prendre en compte si l'on souhaite proposer des mesures de conservation de l'espèce qui soient pertinentes.

Dans le cadre du programme « Sentinelles du Climat », mené actuellement en Nouvelle-Aquitaine et financé jusqu'en 2021, un suivi de l'évolution des populations et des habitats du littoral girondin et landais, en lien avec les phénomènes climatiques (vagues submersives, érosion, variation des températures et de l'hygrométrie) a été mis en place. S'y ajoute un important travail de recherche en écophysiologie de l'espèce en milieu dunaire.

Des suivis, menés depuis de nombreuses années, se poursuivent également sur l'Île d'Oléron, sur des populations directement menacées par le phénomène d'érosion du trait de côte.

En zone méditerranéenne et atlantique continentale, aucune étude portant sur l'étude de l'impact des changements globaux sur le Lézard ocellé n'a, à ce jour, été réalisée. Pour répondre à cette question, un suivi sur le long terme d'un réseau de sites, à la fois aux marges et au cœur de la répartition de l'espèce, mais également sur des secteurs où l'espèce est présente et où elle est actuellement considérée absente, pourra être mis en place. Le protocole d'inventaire et de suivi par placettes, entrepris dans le cadre du PIRA, peut constituer une base intéressante en complément des suivis existants. La mise en place d'un tel travail nécessite la réalisation de réunions préalables avec les acteurs prêts à s'investir dans cette démarche de suivis sur le long terme et des référents scientifiques.

Les changements d'utilisation des terres (dynamique forestière, urbanisation, changements de pratiques agricoles...) sont à intégrer à cette réflexion.

Il conviendra, par ailleurs, d'évaluer l'effet positif que l'augmentation des températures pourrait avoir sur certains secteurs et ne pas uniquement se focaliser sur les aspects négatifs.

Mise en œuvre 2020

Le projet « Sentinelles du climat », porté par Cistude Nature, est actuellement le projet le plus avancé sur ce thème. Le suivi de placettes sur le littoral girondin et le littoral landais est réalisé chaque année depuis 2017 et se poursuivra en 2021, date de fin du programme. L'année 2021 verra l'analyse des données récoltées au cours de 5 ans de suivis face aux changements climatiques. Des partenariats sont actuellement mis en place entre Cistude Nature, la Réserve de Cousseau et l'ONF pour la mise en

place d'un « Sentinelles 2.0 » de 2022 à 2027. Ce programme devrait étudier le phénomène de la pénétration du Lézard ocellé dans les terres face à la disparition du milieu dunaire.

6. Assurer une gestion conservatoire des habitats du Lézard ocellé

Depuis les années 1960, on constate une importante régression des milieux ouverts, liée à une déprise agricole marquée sur les terrains propices à certaines formes d'élevages extensifs, donc peu rentables d'un point de vue économique. Parallèlement à cette perte d'habitats, on observe également, en lien avec l'urbanisation, un morcellement des habitats et donc, par conséquent, des populations. Cette perte de connectivité favorise l'apparition de noyaux de population isolés entre eux et engendre probablement un appauvrissement génétique fragilisant les populations.

La gestion conservatoire des habitats du Lézard ocellé est une action prioritaire du PNA.

L'ONF, les CEN, les Conservatoires du Littoral, les Parcs et les Réserves naturelles, les Fédérations de chasse, ainsi que les Départements au travers de la politique ENS, sont des partenaires incontournables de cette action, et de nombreuses opérations de réouverture de milieux, de gestion de milieux ouverts, de création de gîtes, ... sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs années. Ces actions sont à évaluer (cf. action 3) et à pérenniser le cas échéant. Une attention particulière devra être portée à la création de gîtes artificiels. En effet, ces dernières années, nous avons pu constater un réel engouement pour la création de gîtes artificiels (généralement accompagnée de restauration des habitats). Les retours d'expériences dont nous disposons montrent que la réussite de ce type d'actions n'est pas du tout systématique et que de nombreux facteurs complémentaires doivent être pris en compte pour que la mesure apporte une réelle plus-value (Marchand, 2018). Le risque de créer des « pièges écologiques » est également à étudier afin d'évaluer la pertinence de cette action de conservation.

Parallèlement, un partenariat fort avec le monde agricole (pastoralisme, viticulture) est à engager, de même qu'avec la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS), qui fédère de nombreuses associations de muraillers, mais également avec les Fédérations de chasse qui travaillent parallèlement sur des projets de réouverture de milieux.

L'animateur national et les animateurs régionaux prendront contact avec les différents partenaires afin de créer une dynamique propice à la mise en œuvre d'une gestion conservatoire favorable au Lézard ocellé sur un large territoire.

Un travail de compilation des opérations de gestion menées au niveau national sera réalisé en lien avec les actions 3 et 9. Il permettra de diffuser les connaissances sur les pratiques et d'affiner les préconisations pour optimiser les moyens mobilisés.

Mise en œuvre 2020

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la FFPPS ont été intégrées au comité de pilotage du plan afin de valoriser les actions déjà menées au niveau national et promouvoir de nouvelles actions. L'ONF est également intégré au PNA.

En Vendée, l'ONF a pu mettre en défens, par la pose d'un grillage à mouton, la zone où a été découverte la seule population actuellement connue au niveau régional, afin d'éviter la divagation des promeneurs ou des chiens sur ce secteur sensible.

L'association OBIOS, en partenariat avec les étudiants de Master 2 « génie écologique » de la faculté de Poitiers, a recensé les terriers de Lapin de garennes afin de connaître la disponibilité en gîte naturel et compléter la trame avec des gîtes artificiels.

Le programme « Lézard ocellé & Pastoralisme » s'est poursuivi en Dordogne. Ce projet mené par Cistude Nature et le CEN Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) devrait permettre d'implanter un éleveur sur une zone de gestion « test », tandis que des partenariats devraient parallèlement se concrétiser avec des restaurateurs de murets en pierres sèches.

En avril 2020, dans le cadre du Plan de relance verte en Nouvelle-Aquitaine, la Société Herpétologique de France a été sollicitée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour proposer des actions visant la restauration de milieux abritant le Lézard ocellé et pouvant être mises en œuvre dès l'année 2021. La mobilisation du réseau régional d'acteurs a permis de faire émerger quatre projets en faveur du Lézard ocellé portés par les acteurs suivants : Cistude Nature, l'Office National des Forêts, OBIOS et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Ces projets visent :

- La création, le maintien et connexion de clairières, ainsi que la mise à disposition de gîtes en Forêt domaniale de l'île d'Oléron (17) ;
- La restauration et la gestion de coteaux secs (Coteau du Légal (Les Farges, 24), Coteaux calcaires du Brungidour et des Foncillères (Condat-sur Vézère, 24)) ;
- La restauration de pelouses calcaires thermophiles (Coteau du cingle de Trémolat, Trémolat, Coteau de Borrèze, Borrèze, Coteau de Saint-Just, Saint-Just, Coteau de la Lécune, Saint-Pompont) ;
- Le maintien des habitats en reliquat dunaire des grands lacs médocains et du littoral girondin sur la Réserve de Cousseau (33).

Le CEN Occitanie a porté des travaux de restauration et d'installations de gîtes :

- Dans le département du Gard : restauration de couvert herbacé et création de 15 gîtes (12 principaux et 3 secondaires), sur 7 parcelles acquises dans le cadre de la compensation de la gare TGV de Nîmes-Pont du Gard,
- Dans le département des Pyrénées-Orientales : restauration de pelouses et création de 14 gîtes.



Figure 2 – Gîte artificiel en pierre mis en place par Génie Écologique Occitanie dans les Pyrénées-Orientales en 2020

En début d'année, huit juvéniles ont été observés sur cet aménagement comme en témoigne la photo suivante :



Le bureau d'étude ECOMED a organisé la création de trois gîtes en faveur du Lézard ocellé dans les Corbières.

En décembre 2020, la SHF a relayé la [campagne participative du CEN Occitanie](#) visant l'acquisition d'une parcelle de 13 ha située sur la commune de Saint-Paul-de-Loubressac, dans le département du Lot (46), au sud de Cahors. Les terrains composés à 70% de pelouses sèches et 30% de bois de chênes accueillent plusieurs espèces patrimoniales dont le Lézard ocellé. Le CEN Occitanie est désormais propriétaire de cette parcelle et une gestion conservatoire va pouvoir être mise en place. Parallèlement, le CEN Occitanie constitue un réseau de sites abritant, entre autres, le Lézard ocellé sur le secteur du Quercy, avec pour objectif la mise en place d'une gestion conservatoire.

L'AHPAM, dans le cadre de son projet avec les vignerons de Cascastel, a réalisé un important travail de restauration des murets de pierres sèches au sein des vignes.

En Ardèche, sur l'ENS de la Boissine, un travail de réouverture de milieu et d'installation de gîtes artificielles (tas de pierres) encadré par l'AHPAM a permis l'observation d'adultes sur le site dans l'année qui a suivi.

7. Évaluer régulièrement l'adéquation entre la répartition du Lézard ocellé et les zonages environnementaux

La prise en compte du Lézard ocellé dans les zonages environnementaux, les porters à connaissance, la gestion et la protection, est globalement bonne. Cependant, le travail de recherche en marge de l'aire de répartition de l'espèce pourrait entraîner la découverte de nouvelles populations qui appelleront la désignation de zonages complémentaires.

Chaque année, la répartition de l'espèce sera confrontée aux zonages environnementaux, ainsi qu'aux outils de modélisation de présence, afin de visualiser les secteurs où la désignation de nouveaux espaces serait prioritaire.

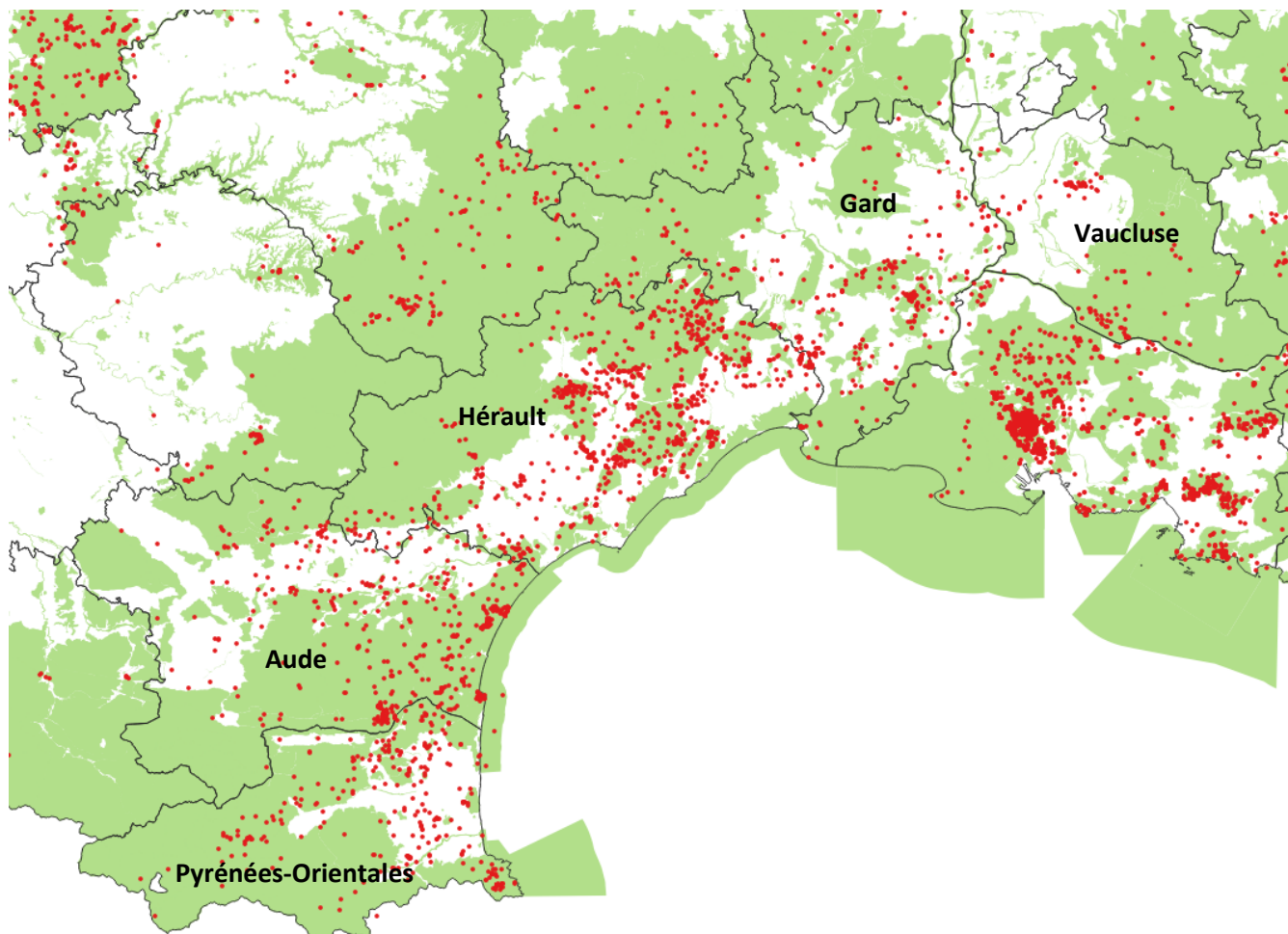
Une carte ciblant les zones prioritaires sera produite chaque année et diffusée aux DREAL des régions où l'espèce est présente, ou potentiellement présente, ainsi qu'aux animateurs régionaux du plan.

Mise en œuvre 2020

La réactualisation de la carte de répartition de l'espèce a permis une analyse plus fine de la prise en compte du Lézard ocellé dans les zonages environnementaux.

Types de périmètre	Proportions de localisation inclus dans le périmètre	
ZNIEFF de type 1	38,1 %	
ZNIEFF de type 2	66,6 %	
RNN	14,5 %	
RNR	0,17 %	
PN	2,1 %	
PNR	15,1 %	
APPB	2,76 %	
RB	0,035 %	
SIC/ZSC	44,5 %	
ZPS	32,7 %	

L'analyse cartographique met en lumière les secteurs à enjeux pour la désignation d'espaces protégés : l'ouest du Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.



8. Faciliter et systématiser la prise en compte du Lézard ocellé par le biais des outils de porter à connaissance (ZNIEFF) et de planification (PLU, PLUI, SCOT)

La désignation de ces espaces, sans revêtir un caractère réglementaire, attire l'attention sur des milieux à enjeux lors de la réalisation des dossiers d'aménagement du territoire (SCOT, PLU(I), études d'impact, etc.) et constitue un élément concret en faveur de la prise en compte des sensibilités de la zone concernée. La multiplicité des projets de territoires et d'aménagements font émerger la nécessité d'améliorer et systématiser la prise en compte du Lézard ocellé. Le SINP constitue un outil de partage de la connaissance, première étape de la prise en compte de la biodiversité. Leur caractère public leur confère une légitimité, notamment dans le cadre des PNA également issus de la politique publique. Le SINP apparaît comme un socle de connaissances pour la prise en compte de la biodiversité et permettent la mise à jour des ZNIEFF, le travail sur les TVB, la mise en œuvre du SRADETT, etc.

Les animateurs régionaux du PNA et le service biodiversité des DREAL veilleront à la bonne prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagements du territoire.

La mise à jour des ZNIEFF, programmée en 2025, devra refléter la réactualisation des connaissances sur la répartition de l'espèce (action n°1). Les référents régionaux seront amenés à s'investir dans cette réflexion et pourront proposer une méthodologie visant à intégrer aux zonages l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation du cycle biologique de l'espèce.

À l'échelle communale ou inter communale, la présence de l'espèce doit être renseignée dans les zonages inscrits au PLU ou au PLUI. Le rôle des associations locales, qui ont une excellente connaissance des enjeux et des contextes de leurs territoires, est déterminant pour une bonne mise en œuvre de cette action.

Cette action mérite, par ailleurs, une animation inter-PNA. L'envoi de lettres types, précisant les espèces sensibles présentes, aux communes qui travaillent sur leurs PLU, avec la mise à disposition d'une carte de sensibilité, faciliterait la prise en compte des enjeux environnementaux par les communes.

Par ailleurs, la fonctionnalité du SINP facilitera à l'avenir la prise en compte de l'espèce.

Mise en œuvre 2020

Une liste des communes avec présence du Léopard ocellé sera constituée. La plaquette de présentation du PNA pourra être envoyée aux communes les plus concernées.

9. Rédiger un guide de gestion des habitats

Fort de l'évaluation des méthodes de gestion mises en œuvre pour la conservation de l'espèce (action 3), un guide pourra être rédigé afin de valoriser les expériences acquises.

La mise en place d'une plateforme de téléchargement proposant des documents relatifs à la gestion des sites abritant le Léopard ocellé au niveau national est souhaitable afin de capitaliser les expériences de gestion menées depuis de nombreuses années. Un travail régulier d'animation auprès des acteurs, visant à récolter les documents, est à mettre en œuvre tout au long du plan.

Un travail d'analyse et de synthèse, s'appuyant sur ces expériences de gestion, pourra ensuite être conduit pour aboutir à la rédaction du guide en fin de plan (2028).

Mise en œuvre 2020

Cette action est programmée pour 2028. Cependant, la récolte de la bibliographie a débuté et se poursuivra sur toute la durée de mise en œuvre du PNA.

10. Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte du Léopard ocellé

La formation des acteurs de l'aménagement du territoire est un facteur clé dans la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement du territoire.

Des formations seront mises en place au niveau régional. Elles pourront porter sur les moyens à mettre en œuvre pour une bonne détection de l'espèce, sur l'évaluation de la qualité des dossiers Éviter-Réduire-Compenser, sur l'écologie de l'espèce, sur la prise en compte de l'espèce dans les zonages environnementaux. Elles s'adresseront aux DREAL, DDT/M, bureaux d'études, collectivités locales et territoriales, élus locaux, etc.

Mise en œuvre 2020

L'arrêté du **8 janvier 2021** fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection **renforce le statut de protection du Lézard ocellé**. L'inscription de l'espèce à l'article 2, protège désormais l'habitat de l'espèce en plus des individus.

La SFH est intervenue à quatre reprises dans le cadre de projets impactant des populations de Lézard ocellé. Il s'agissait soit d'établir une expertise sur l'impact du projet, soit d'orienter les personnes ayant constaté l'infraction vers des structures pouvant les accompagner dans leur démarches (sollicitations des associations locales, plaintes auprès des services de l'OFB, demande d'expertise).

Une attention particulière a été portée sur le dossier « portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et leurs habitats- contournement du Port de Tarnos ». L'association Rewild a déposé une requête au Tribunal administratif de Pau, visant à suspendre l'arrêté du 18 octobre 2019 n°89/2019/SPN modifié par l'arrêté du 30 décembre 2019 publié le 13 janvier 2020 n°89/2019/SPN et a sollicité la SHF pour apporter son expertise sur les mesures compensatoires proposées qui ne sont pas dimensionnées de façon à assurer la conservation de l'espèce sur le site après travaux. Un collectif d'experts a été réuni pour la réalisation d'une analyse technique et scientifique du dossier que l'association Rewild a joint au dossier porté devant le Tribunal administratif. Il se compose de :

- Laurent Barthe, président de la SHF,
- Matthieu Berroneau, Cistude Nature, coordinateur régional SHF,
- Sébastien Caron, responsable conservation et sciences de la SOPTOM-CRCC,
- Grégory Deso, Association Herpétologique de Provence Alpes Méditerranée,
- Olivier Lourdaïs, Centre d'Études Biologiques de Chizé,
- Stéphanie Thienpont, rédactrice et animatrice du PNA Lézard ocellé à la SHF.

Florien Doré (Deux-Sèvres Nature Environnement), Pierre Grillet, Marc Cheylan et Jean-Marc Thirion (OBIOS) ont également rédigé ensemble une expertise défavorable à ce projet.

Ce recours a été jugé le 3 août 2020 au tribunal administratif de Pau (Pyrénées-Atlantiques), rejetant la demande de Rewild. Celle-ci a fait appel de la décision.

L'animation méditerranéenne a apporté son expertise suite à une sollicitation du Parc naturel régional des Alpilles (Bouches-du-Rhône) à propos de travaux lié au patrimoine historique sur la commune d'Eygalières.

La remise en fermage d'une parcelle en ENS a alerté le CEN PACA et la commune de Mérindol (Vaucluse). Un porter à connaissance a été réalisé auprès des propriétaires de cette parcelle de vieux amandiers, abritant de nombreux individus de l'espèce.

11. Réaliser des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels

Agriculteurs, forestiers, viticulteurs, chasseurs, peuvent être amenés à gérer des espaces abritant le Lézard ocellé. Une communication sur les enjeux de conservation de l'espèce et les modalités de mise en œuvre d'une gestion favorable à l'espèce apparaît pertinente.

Des actions de sensibilisation et des formations à destination des agriculteurs, forestiers, viticulteurs, chasseurs, seront mises en place en région. Des synergies avec d'autres PNA seront recherchées, afin de gagner en efficacité et ainsi faciliter l'approche des socio-professionnels. L'objectif de cette action est de permettre une meilleure prise en compte de l'espèce dans les activités qui peuvent avoir un impact sur sa conservation.

La biologie et l'écologie de l'espèce seront abordées au cours de ces formations et des actions de gestion pouvant être favorables à l'espèce seront présentées. Les actions déjà en cours, comme celle-ci : <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/agriculture-durable/protéger-le-lezard-ocelle-menace-de-disparition>, seront valorisées.

Cette action implique de valoriser les supports déjà existants (plaquettes, film, posters, etc.).

Les acteurs intégrant la prise en compte du Lézard ocellé dans leurs pratiques pourront ensuite être accompagnés s'ils le souhaitent.

Mise en œuvre en 2020

L'APCA a proposé, dans le cadre de sa lettre d'information « Biodiversité » parue en décembre 2020, un article informant sur les PNA et résumant quelques actions en faveur du Lézard ocellé pour lesquelles des Chambres d'agriculture se sont investies. La lettre a été diffusée à environ 150 lecteurs du réseau des Chambres d'agriculture.

L'ONF (Cédric Baudran) a organisé une journée de sensibilisation auprès des agents de l'Agence Gard-Hérault pour la partie « Hérault ». Cette formation avait pour thème « l'herpétologie » de manière globale, mais un focus a été fait sur le Lézard ocellé, notamment sur la question de l'amélioration des mesures compensatoires (ouverture de milieu) en forêt communale de Castrie. Cette journée sera reconduite en 2021 pour les agents de la partie « Gard ».

Dans les Pyrénées-Orientales, la CEN Occitanie a mis en place une formation pour les Gardes du littoral sur le site de Paulilles. La population de Lézard ocellé était historiquement suivie par photos et la formation portait sur la mise en place d'un suivi protocolé par placettes.

L'association AHPAM poursuit son travail de sensibilisation auprès des viticulteurs. Le projet initié avec les vigneron de Cascastel a permis l'engagement de 35 vigneron qui ont signé une charte « Lézard ocellé » au travers de laquelle ils acceptent les études sur leurs parcelles, s'engagent à rénover les murets, à enherber les tournières et les abords de muret.

Thanks to the collaboration of 35 committed winegrowers !

Protection and valorisation of the ocellated lizard in the vineyards thanks to winemakers !

Here we present here the different stages carried out with the associations and winegrowers to protect the ocellated Lizard and its habitat while promoting the know-how and work of the cooperative winery. Listing of actions from 2017 to 2021



I. A rich terroir and a team of winegrowers concerned about maintaining their fauna and flora heritage



II. Census of the population of ocellated lizards and other reptile species in the vineyards of the cooperative winery



III. The release of 2 vintages dedicated to the ocellated lizard, one of which is sulphite-free and the second which has dedicated 1 euro to each bottle sold for the conservation of the lizard and its habitat.



IV. A photographic exhibition presenting the ocellated lizards "in situ" in the vineyards, accessible to the general public.



V. Thanks to the "1 euro per bottle" collected for the ocellated lizard and financial aids from the department of Aude, a campaign to restore the dry stone walling that serve as shelters for the animals have been carried out.



VI. Thanks to the help of the winegrowers and the Aude department, a footpath with awareness panels for the protection of the ocellated lizard has been set up in the municipality of Cascastel-des-Corbières.

With the participation and financial support of the Cascastel cooperative cellar and the department of Aude.
Directed by AHPAM : Grégory Deso / Pictures : Grégory Deso & Jean Muratet

12. Mettre à jour et diffuser le guide ERC

Au cours du 1er PNA, un guide a été rédigé, dans le cadre de la déclinaison interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, afin de permettre une meilleure prise en compte du Lézard ocellé en amont des dossiers d'aménagement du territoire. Ce guide concerne uniquement le domaine biogéographique méditerranéen. Or, il s'agit d'un outil qui peut être utile sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce.

Une mise à jour régulière de ce guide permettra de valoriser les retours d'expériences, mais également de présenter de nouvelles mesures en lien avec l'évolution de la connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce.

Le guide sera adapté pour un usage sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Il a pour objectif de mettre à disposition des services instructeurs et des porteurs de projets une synthèse des connaissances qui doivent être prises en compte pour éviter, ou réduire le cas échéant, l'impact du projet sur l'espèce.

Un cahier des charges sera préalablement défini par la DREAL coordinatrice, après concertation avec l'ensemble des DREAL des régions abritant l'espèce.

Le document sera soumis à la relecture des membres du comité de pilotage du PNA puis devra être validé par le CNPN ou les CSRPN des régions concernées. Il sera ensuite diffusé auprès du réseau et mis en ligne sur le site Internet de la SHF et des DREAL concernées par la présence de l'espèce. Il pourra être téléchargé par tous les porteurs de projets et servira dans l'évaluation de la qualité des dossiers de demande devant appliquer la séquence ERC qui impactent le Lézard ocellé.

Le guide sera ensuite enrichi régulièrement, afin de proposer une carte de répartition de l'espèce à jour, mais également des retours d'expériences sur des mesures mises en œuvre au cours de précédents dossiers.

Mise en œuvre 2020

Une analyse des besoins des DREAL concernant l'amélioration de ce document est en cours. La question est de déterminer les enjeux liés à ce document et à sa diffusion.

13. Sensibiliser le grand public à la conservation du Lézard ocellé

La conservation d'une espèce implique la sensibilisation du public aux menaces et enjeux qui pèsent sur elle.

Des campagnes de sensibilisation, par le biais d'animations scolaires ou grand public, de conférences, d'expositions ou d'événementiels présentant l'espèce dans son milieu, de publications d'articles, d'émissions de radio ou de télévision, seront régulièrement mises en place.

Afin de sensibiliser scolaires et grand public, il existe déjà de nombreux supports : pages Internet (<http://www.naturemp.org/Lezard-ocelle.html>, <https://www.cistude.org/index.php/conservation/lezard-ocelle>), films (<https://vimeo.com/79174698>, https://www.youtube.com/watch?v=_1gac1nuHPw), livres, plaquettes (http://lezard-ocelle.org/wp-content/uploads/2017/05/Plaquette_Lezard_ocelleSHF.pdf).

Une communication ciblée, et en lien avec les autres PNA, pourrait être mise en place sur les conséquences de la divagation des chiens notamment en milieu dunaire, et plus largement sur l'impact des animaux domestiques sur la conservation de l'espèce.

Un travail en partenariat avec les CPIE apparaît pertinent afin d'identifier et élaborer, avec des experts en pédagogie, des outils et supports permettant un travail de sensibilisation efficace.

Mise en œuvre 2020

La SHF reçoit régulièrement des sollicitations de la part du grand public, via son site Internet, pour des questions relatives à l'espèce : demande de détermination à partir de photos, signalement

de présence de l'espèce, question sur l'écologie et la biologie de l'espèce, individus blessés, etc. Toutes les réponses nécessaires sont apportées au plus vite à ces diverses sollicitations par mail ou par téléphone et une invitation à consulter le site Internet du PNA est systématiquement proposée.

Le CPIE Haute-Auvergne a réalisé un support de sensibilisation à destination du grand public dans le cadre de son travail sur la répartition de l'espèce dans le Cantal. Ce support, distribué au porte-à-porte aux habitants de la commune de Saint-Santin-de-Maurs (15), et a été associé à divers supports de communication (affiches, réseaux sociaux, communiqué de presse, etc.), pour réaliser une vaste enquête participative sur la présence du Lézard ocellé. Ce travail a permis d'instaurer un dialogue avec le grand public, mais également avec les agriculteurs de la commune, et offre de belles perspectives d'implication des habitants de la commune dans la conservation de l'espèce.

OBJECTIF : MEUX CONNAÎTRE LE LÉZARD OCELLÉ DANS LE CANTAL

Le Lézard ocellé est une espèce méridionale que l'on trouve dans le Cantal seulement à la pointe sud-ouest du département, en limite de son aire de répartition. Il fréquente les milieux rocheux sur les coteaux calcaires au sud de Maurs.

Actif du printemps à l'automne, on peut l'observer se réchauffant au soleil, perché sur un rocher. Mais quand il fait trop chaud, il va au contraire se réfugier dans des milieux plus frais où il ne sera souvent pas visible. Sa période d'activité est alors plutôt le matin et en fin de journée.

Très féroce, il n'est pas facile d'observer le Lézard ocellé... Il possède une excellente vue et il nous repère souvent avant d'être vu ! Il faut donc être patient pour l'observer, en le recherchant de loin avec des jumelles.

C'est pourquoi, nous faisons appel aux locaux pour nous aider à mieux connaître la population présente dans le secteur : vous avez peut-être la chance de l'observer lors de balades, dans votre jardin, traversant la route ou malheureusement peut-être écrasé ou rapporté par un chat.

VOUS AVEZ OBSERVÉ UN LÉZARD OCELLÉ ?
Transmettez-nous votre observation avec la date, la localisation et votre nom à peas.maurits.coul@orange.fr



AVIS DE RECHERCHE

LE LÉZARD OCELLÉ
(*Timon lepidus*)

C'est une espèce protégée en France, considérée comme menacée de disparition notamment en raison de la recolonisation forestière sur les milieux ouverts qu'il fréquente.

Coloration générale vert clair avec des ocellus noirs sur le dos donnant un aspect ponctué.

Ocellus bleu sur les flancs.

Face ventrale jaune pâle.

Un ocellus est une tache arrondie aux couleurs contrastées. Ce sont ces ocellus bleus caractéristiques qui ont donné son nom au Lézard ocellé.

C'est le plus grand lézard de France, les adultes atteignent 50 à 75 cm de long (avec la queue).

JUVENILE

Attention aux confusions : Le Lézard ocellé peut être confondu avec le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) qui est de plus petite taille (maximum 40 cm de long) et ne présente jamais de taches bleues sur les flancs. Les mâles de Lézard vert ont le dessous de la tête bleue et les femelles sont souvent moins colorées avec deux bandes dorsales parfois foncées.

ATTENTION AUX CONFUSIONS

Mâle de Lézard vert.



HAUTE-AUVERGNE

CPIE Haute-Auvergne
Château de Maurs
15000 Aurillac
cpi.haute-auvergne@orange.fr
Téléphone : 04 71 48 49 09



LE LÉZARD OCELLÉ

ESPÈCE MENACÉE PRÉSENTE À L'EXTREMITÉ SUD-OUEST DU CANTAL
UNE ÉTUDE EST EN COURS POUR MEUX CONNAÎTRE SA RÉPARTITION.
AIDEZ-NOUS EN TRANSMETTANT VOS OBSERVATIONS !

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, de très nombreux articles de presses ont été publiés sur la prise en compte du Lézard ocellé par les vignerons de Cascastel :

- [L'alliance du vin et du Lézard](#) – L'indépendant, le 09 janvier 2020
- [Les Vignerons de Cascastel, du bio et de la biodiversité](#) – Bon Bec Bohème, le 26 janvier 2020
- [La Cuvée Timon Lepidus sans sulfites ajoutés](#) – Objectif BIEN-ÊTRE, le 31 janvier 2020
- [Vin : Cascastel, quand une coop se met à lézarder](#) – Le Point, le 22 avril 2020
- [Préserver le Lézard ocellé, petit habitant du vignoble](#) – Réussir vigne, le 22 juin 2020
- [Éthique : Les Vins s'engagent](#) – La revue des Comptoirs, le 10 juillet 2020

Parallèlement, deux court-métrages portant sur des problématiques de conservation ont également été mis en ligne :

- [Pastoralisme et Lézard ocellé](#) – YouTube, le 17 janvier 2020
- [Infrastructures linéaires et reptiles : exemple du projet d'aménagement routier sur la commune de Tarnos](#) – Plan B, Le Monde, le 14 septembre 2020.

14. Animer le site Internet du PNA

Le PNA Lézard ocellé bénéficie d'un site dédié, hébergé sur le site de la SHF : <http://lezard-ocelle.org/index.php/en-region/>. L'alimentation régulière de ce site avec les actualités sur l'espèce, des documents pédagogiques, des articles scientifiques, etc. lui confère tout son intérêt.

Le site Internet actuel sera repensé afin de présenter une meilleure ergonomie. Il proposera :

- => Une page de présentation de l'espèce,
- => Une page sur l'actualité du PNA,
- => Une page consacrée aux références bibliographiques scientifiques et techniques,

Les documents sans restriction de diffusion seront proposés au téléchargement. Pour les autres, les références complètes seront fournies.

Le site sera régulièrement réactualisé, afin d'intégrer les nouveaux éléments de connaissances et permettre ainsi une bonne diffusion des dernières avancées scientifiques et techniques auprès des acteurs de la conservation de l'espèce.

Mise en œuvre 2020

Le site [Internet du PNA](#) a été entièrement modifié en 2020 afin de le rendre plus attractif et plus ergonomique. On y trouve désormais une page permettant de télécharger le PNA et le compte-rendu du premier Comité de pilotage, une page de documentation (publications scientifiques, articles de presse, etc.), une page consacrée aux supports vidéos et une page permettant de prendre contact avec l'animateur national ou les animateurs régionaux.

Désormais, il sera régulièrement enrichi de nouvelles informations.